

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2024 / N°2**

SEANCE du 16 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 12 Pour : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 10/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le seize mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.

**Absents excusés : ROUZET Christelle donne procuration à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale**

Objet : Demande de location d'une scène couverte par le comité des fêtes

Le bureau informe l'assemblée que le comité des fêtes demande que la commune loue pour la fête votive du 24 et 25 août 2024 une scène couverte pour pouvoir abriter les artistes et leur matériel en cas de pluie.

Le coût de cette location est de 500 € la journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Refuse** cette location trop couteuse alors que la commune de Montboucher à l'amabilité de mettre à disposition sa scène gracieusement.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 21.05.2024

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 21.05.2024
Et de la réception en Préfecture le 21.05.2024

Le Maire